

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 26 mai

Fête de la PENTECOTE, double de 1^e cl. privilég.; à la messe, tous s'agenouillent après l'épître, au chant du 2^e verset; préface de la Pentecôte. — Hés vêpres de la fête.

C'est samedi soir (non le midi) qu'on remplace le *Regina coeli* par l'*Angelus*.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2 juin

La solennité extérieure des titulaires non privilégiés qui se rencontrent, cette année, entre le 26 mai et le 16 juin, n'aura lieu que le 16 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 7 juillet).

Diocèse de Montréal. — Fête du titulaire de la sainte Trinité (Contrecoeur).

Comme la fête de la sainte Trinité est privilégiée contre tout office (Rubr. génér. du brev., titre X, No. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI).

3o Pour les exercices *prêchés* tous les jours, (ou au moins huit jours du mois, dans les églises ou chapelles de communautés) : 1o pour chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines; 2o indulgence plénière comme à 2o ci-dessus; 3o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de la Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en *visitant* cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin, en 1907) et en y *priant* pour le pape (la *confession* et la *communion* peuvent se faire partout); 4o pour les *prêtres* qui ont prêché cette série et les curés ou *recteurs d'églises* ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célébreront le 30 juin; 5o pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque oeuvre faite dans ce but, et indulgence plénière à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin. (8 mai 1873, 21 juillet 1889, 30 mai 1902, 8 août 1906, 26 janvier 1908).

(4) Indulgence: 1o 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 2o 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se *confessent*, *communient* et *prient*, pour le pape, b) pour ceux qui font la *communion générale*, le dernier jour, pourvu qu'ils *prient* aux intentions du pape (10 avril 1907).

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	20	mai.	—	Saint-Isidore.
Mercredi,	22	"	—	Saint-Paul-l'Ermitte.
Vendredi,	24	"	—	Viauville.
Dimanche,	26	"	—	Saint-Eusèbe.